

Code d'article	157.60
Description	GOBELETS À GLACE
Catalogue	HOS 310
Date de modification	23/07/2023 21:00:54



Spécifications du produit

Unité de mesure	UNITÉ
Dimensions	Ø 9,9/6,7x9 CM
Matériel	POLYCARBONATE
Couleur	TRANSPARENT
Capacité du conteneur	215 ML
Poids net d'une unité (g)	105,00

Codes

Intrastat	39241000
ITF14	18420499157600
EAN13	8420499157603

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet	Unités / paquet	1
	Dimensions paquet (cm)	4,50 x 5,00 x 5,50
	Poids paquet (kg)	0,12
	Volume paquet (m ³)	0,0001238

Signage Triman et Info-Tri



Carton	Unités / carton	36
	Paquets / carton	36
	Dimensions carton (cm)	61,50 x 61,50 x 13,00
	Poids carton (kg)	4,47
	Volume carton (m ³)	0,0491693

Signage Triman et Info-Tri



Palette	Cartons / couche	18
	Cartons / palette	18
	Conditionnement (U base x couches)	18 x 1
	Poids (kg)	104,46
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable	Micro-ondes	Four	-18°C/+100°C	Résist. graisses	OLYCARBONAT	Lave vaisselle	Réutilisable
							

Conditions d'utilisation

Lave-vaisselle.

Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.